

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 30/09/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **4 869 469,535 DT**, un actif net de **4 854 185,755 DT** et une valeur liquidative de **117,977 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « **SICAV PROSPERITY** », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 30/09/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/07/2017 au 30/09/2017 la société « **SICAV PROSPERITY** » n'a pas respecté d'une manière permanente

- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;
- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
 - o Plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités ;
 - o Plus de 5% de son actif net en actions SICAV ;
 - o Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par « **SICAV PROSPERITY** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **3 126,396 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 est de **2338,516 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Fait à Tunis le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :
AUDITING& CONSULTING WORLDWIDE

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 557 723,598	1 036 862,604	1 447 478,105
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		912 366,816	324 659,974	611 449,605
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 403 817,230	678 418,448	677 982,220
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		241 539,552	33 784,182	158 046,280
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 249 587,411	519 290,112	1 981 262,892
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 249 507,837	519 029,049	624 261,907
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	79,574	261,063	1 357 000,985
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	62 158,526	5,726	0,000
TOTAL ACTIF			4 869 469,535	1 556 158,442	3 428 740,997
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 962,727	635,388	1 146,346
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 321,053	6 040,962	51 059,136
TOTAL PASSIF			15 283,780	6 676,350	52 205,482
ACTIF NET			4 854 185,755	1 549 482,092	3 376 535,515
CP1	CAPITAL	CP1	4 741 414,383	1 513 038,607	3 286 610,707
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	112 771,372	36 443,485	89 924,808
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	8,046	17,489
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		100 122,186	36 697,875	41 685,278
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		12 649,186	-262,436	48 222,041
ACTIF NET			4 854 185,755	1 549 482,092	3 376 535,515
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			4 869 469,535	1 556 158,442	3 428 740,997

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017

	Note	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
		Montants en Dinars				
ETATS DE RESULTAT COMPARES						
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	47 349,293	82 201,643	14 837,932	35 362,607	44 029,331
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		18 744,240	37 393,490	6 887,000	13 561,800	14 281,800
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	0,000	0,000	1 405,797	1 405,797
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		28 605,053	44 808,153	7 950,932	20 200,660	28 147,384
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	0,000	0,000	194,350	194,350
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	12 960,703	47 369,971	5 310,936	17 157,157	19 327,842
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		4 222,588	34 603,801	5 310,936	17 157,157	19 327,842
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2 910,608	4 211,430	0,000	0,000	0,000
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		5 827,507	8 554,740	0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS		60 309,996	129 571,614	20 148,868	52 519,764	63 357,173
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-6 385,438	-15 120,464	-1 940,598	-5 857,241	-8 284,399
REVENU NET DES PLACEMENTS		53 924,558	114 451,150	18 208,270	46 662,523	55 072,774
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 125,323	-14 328,964	-3 345,735	-9 964,648	-13 387,496
RESULTAT D'EXPLOITATION		48 799,235	100 122,186	14 862,535	36 697,875	41 685,278
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 268,253	12 649,186	0,000	-262,436	48 222,041
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		43 530,982	112 771,372	14 862,535	36 435,439	89 907,319
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		5 268,253	-12 649,186	0,000	262,436	-48 222,041
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-14 242,994	15 756,650	116,513	50 304,568	48 713,103
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		21 827,002	43 219,362	-7,224	-9 200,256	-11 395,687
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 251,011	-2 375,045	-0,003	-452,332	-1 128,387
RESULTAT NET DE LA PERIODE		55 132,232	156 723,153	14 971,821	77 349,855	77 874,307

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au	au	au	au	au
	30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	55 132,232	156 723,153	14 971,821	77 349,855	77 874,307
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	48 799,235	100 122,186	14 862,535	36 697,875	41 685,278
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-14 242,994	15 756,650	116,513	50 304,568	48 713,103
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	21 827,002	43 219,362	-7,224	-9 200,256	-11 395,687
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 251,011	-2 375,045	-0,003	-452,332	-1 128,387
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	-38 744,592	-38 744,592
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-182 112,997	1 320 927,087	0,000	12 733,467	1 839 262,438
SOUSCRIPTIONS	3 580 895,674	5 408 667,379	0,000	121 450,932	2 293 641,737
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	3 050 800,000	4 629 300,000	0,000	107 700,000	2 018 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	379 956,791	562 068,563	0,000	10 413,739	214 479,478
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	92 253,213	139 985,512	0,000	3 050,697	3 061,935
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	57 885,670	77 313,304	0,000	286,496	57 600,324
RACHATS	-3 763 008,671	-4 087 740,292	0,000	-108 717,465	-454 379,299
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-3 204 700,000	-3 488 600,000	0,000	-95 300,000	-400 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-398 247,749	-428 984,316	0,000	-10 169,077	-41 899,765
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-96 906,999	-105 491,858	0,000	-2 699,456	-2 701,251
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-63 153,923	-64 664,118	0,000	-548,932	-9 378,283
VARIATION DE L'ACTIF NET	-126 980,765	1 477 650,240	14 971,821	51 338,730	1 878 392,153
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	4 981 166,520	3 376 535,515	1 534 510,271	1 498 143,362	1 498 143,362
AN4-B FIN DE PERIODE	4 854 185,755	4 854 185,755	1 549 482,092	1 549 482,092	3 376 535,515
AN5 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	42 684	29 738	13 681	13 557	13 557
AN5-B FIN DE PERIODE	41 145	41 145	13 681	13 681	29 738
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	116,698	113,542	112,163	110,506	110,506
B- FIN DE PERIODE	117,977	117,977	113,257	113,257	113,542
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,35%	5,22%	3,88%	6,75%	5,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/09/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30/09/2017, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. Le montant de la charge rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 est de **2 338,516 DT**.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		843 518,390	912 366,816	18,80%
ADWYA	9 058	51 305,158	48 224,792	0,99%
ATB	8 030	35 599,837	34 529,000	0,71%
ATL	3 910	11 335,622	12 003,700	0,25%
ATTIJARI BANK	5 800	157 056,076	205 615,800	4,24%
CITY CARS	2 850	39 103,204	37 420,500	0,77%
DELICE HOLDING	2 713	46 285,339	48 291,400	1,00%
ENNAKL	900	11 823,363	12 591,000	0,26%
EURO-CYCLES	760	15 333,026	22 659,400	0,47%
MAGASIN GENERAL	800	20 389,628	24 016,800	0,49%
MONOPRIX	5 463	59 566,091	52 739,802	1,09%
ONE TECH HOLDING	2 200	18 277,641	26 380,200	0,54%
S.A.H TUNISIE	5 700	77 204,589	84 907,200	1,75%
S.A.M	1 814	8 616,500	7 437,400	0,15%
SFBT	4 700	75 853,275	92 951,900	1,91%
SIMPAR	1 500	62 471,400	57 870,000	1,19%
SOTUVER	10 820	49 062,909	44 924,640	0,93%
SOTUVER NS	1 041	4 240,340	4 322,232	0,09%
TPR	33 350	99 994,392	95 481,050	1,97%
AC1- C. Emprunts d'Etat		2 342 944,700	2 403 817,230	49,52%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	194 346,055	4,00%
BTA 5.50% 02/2020	565	553 700,000	569 365,206	11,73%
BTA 5.75% JANVIER 2021	365	354 597,500	366 603,500	7,55%
BTA 6% JUIN 2021	412	400 154,500	406 060,210	8,37%
BTA 5.6% -Aout/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	192 551,946	3,97%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	252 001,841	5,19%
BTA 6,3% MARS 2026	420	384 888,000	396 602,892	8,17%
Emprunt National 2014 CAT. A /5	5 400	25 922,700	26 285,580	0,54%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		240 476,418	241 539,552	4,98%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2 109	240 476,418	241 539,552	4,98%
Total du portefeuille titres		3 426 939,508	3 557 723,598	73,29%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **47 349,293 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017, contre **14 837,932 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des actions	18 744,240	37 393,490	6 887,000	13 561,800	14 281,800
Revenus des Obligations de sociétés	0,000	0,000	0,000	1 405,797	1 405,797
Revenus des Emprunts d'Etat	28 605,053	44 808,153	7 950,932	20 200,660	28 147,384
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	0,000	0,000	194,350	194,350
Total	47 349,293	82 201,643	14 837,932	35 362,607	44 029,331

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **1 249 507,837 Dinars** contre **519 029,049 Dinars** au 30/09/2016, et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Bons du Trésor à Court Terme	746 407,563	519 029,049	624 261,907
Certificats de Dépôt	0,000	0,000	0,000
Autres placements (Dépôt à terme)	503 100,274	0,000	0,000
Total	1 249 507,837	519 029,049	624 261,907

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	151	147 186,620	148 602,533	3,06%
BTC 52S-10/10/2017	186	184 697,269	185 542,926	3,82%
BTC 52S-30/01/2018	420	408 130,264	412 262,104	8,49%
Total		740 014,153	746 407,563	15,37%

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		500 000,000	503 100,274	10,36%
DAT 92J-16/11/2017	6,15%	BIAT	1	500 000,000	503100,274	10,36%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **79,574 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/07/2017 au 30/09/2017 à **12 960,703 Dinars**, contre **5 310,936 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2017 Au30/09/2017	Du 01/01/2017 Au30/09/2017	Du 01/07/2016 Au30/09/2016	Du 01/01/2016 Au30/09/2016	Du 01/01/2016 Au31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	4 222,588	34 603,801	5 310,936	17 157,157	19 327,842
Revenus des Certificats de Dépôt	2 910,608	4 211,430	0,000	0,000	0,000
Revenus des autres placements (DAT)	5 827,507	8 554,740	0,000	0,000	0,000
Total	12 960,703	47 369,971	5 310,936	17 157,157	19 327,842

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2017 à **62 158,526 Dinars** contre **5,726 Dinars** au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Somme à l'encaissement / Vente de titres	56 185,949	0,000	0,000
Etat RS sur Bons du Trésor Assimilables	5 972,577	5,726	0,000
Total	62 158,526	5,726	0,000

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à **15 283,780 Dinars**, contre **6 676,350 Dinars** au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	1 962,727	635,388	1 146,346
PA2	Autres créditeurs divers	13 321,053	6 040,962	51 059,136
Total		15 283,780	6 676,350	52 205,482

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2017 à **1 962,727 Dinars** contre **635,388 Dinars** au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	1 177,637	381,230	687,794
Dépositaire	392,545	127,079	229,267
Distributeurs	392,545	127,079	229,285
Total	1 962,727	635,388	1 146,346

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2017, à **13 321,053 Dinars** contre **6 040,962 Dinars** au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	336,471	108,542	104,739
Contribution conjoncturelle à payer	2 338,516	0,000	0,000
Redevance CMF	392,536	127,075	229,261
Provision pour charges diverses	390,737	105,838	9,015
Rémunération CAC	970,809	1 112,260	981,507
Jetons de présence	4 487,413	4 491,682	5 999,838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	95,565	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	4 303,626	0,000	43 633,831
Total	13 321,053	6 040,962	51 059,136

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2017 au 30/09/2017 à **6 385,438 Dinars**, contre **1 940,598 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3831,260	9072,274	1164,354	3514,323	4 970,611
Rémunération du dépositaire	1277,089	3024,095	388,122	1171,459	1 656,894
Rémunération des distributeurs	1277,089	3024,095	388,122	1171,459	1 656,894
Total	6 385,438	15 120,464	1 940,598	5 857,241	8 284,399

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2017 au 30/09/2017 à **5 125,323 Dinars** contre **3 345,735 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	1 277,056	3 024,016	388,110	1 171,416	1 656,834
Contribution Conjoncturelle à payer (*)	788,072	2 338,516	0,000	0,000	0,000
Impôts et Taxes	141,403	305,233	46,929	124,420	151,154
Rémunération CAC	1 129,208	3 350,802	1 126,080	3 353,760	4 479,840
Jetons de Présence	1 512,296	4 487,575	1 508,156	4 491,682	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	277,288	822,822	276,460	823,370	1 099,830
Total	5 125,323	14 328,964	3 345,735	9 964,648	13 387,496

(*) : Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **3 126,396 DT**, sera rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle devrait être payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017.

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017 (en nominal)

- Montant : 2 973 800,000 Dinars
- Nombre de titres : 29 738
- Nombre d'actionnaires : 62

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 4 629 300,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 46 293

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 3 488 600,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 34 886

Capital au 30/09/2017 : 4 741 414,383 Dinars

- Montant en nominal : 4 114 500,000 Dinars
- Sommes non capitalisables **(1)** : 502 495,921 Dinars
- Sommes capitalisées **(2)** : 124 418,462 Dinars
- Nombres de titres : 41 145
- Nombre d'actionnaires : 84

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à **502 495,921 Dinars** au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	312 810,707
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	56 600,967
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	15 756,650
- +/- values réalisées sur cession de titres.	43 219,362
- Frais de négociation de titres	- 2 375,045
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	133 084,247
- Aux émissions	562 068,563
- Aux rachats	- 428 984,316
Total sommes non capitalisables	502 495,921

(2): Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2017 à **124 418,462 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2017
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	89 924,808
Régularisation des sommes capitalisées de l'exercice clos	34 493,654
✓ Aux émissions	139 985,512
✓ Aux rachats	- 105 491,858
Total des sommes capitalisées	124 418,462

(*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2016	41 685,278
Régularisation du résultat d'exploitation	48222,041
Report à nouveau - Exercice 2015	17,489
Sommes capitalisées Exercice 2016	89924,808

CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « **SICAV PROSPERITY** ».

Le solde de ce poste au 30/09/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2017
Résultat capitalisable de la période	100 122,186
Régularisation du résultat capitalisable de la période	12 649,186
Sommes capitalisables	112 771,372

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2017	30/09/2016
Revenus des placements	3,149	3,839
Charges de gestion des placements	-0,367	-0,428
Revenus net des placements	2,782	3,411
Autres charges d'exploitation	-0,348	-0,729
Résultat d'exploitation	2,434	2,682
Régularisation du résultat d'exploitation	0,307	-0,019
Sommes capitalisables de la période	2,741	2,663
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,307	0,019
Variation des +/- values potentielles/titres	0,383	3,677
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,050	-0,672
Frais de négociation de titres	-0,058	-0,033
Résultat net de la période	3,809	5,654

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/09/2017	30/09/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,374%	0,374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,354%	0,637%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	2,476%	(*) 2,345%
Actif Net Moyen (En DT)	4 043 099,476	1 564 708,534

(*) Retraité pour les besoins de comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.